Image not found or type unknown

Nationalité française - cas particulier

Par **bono**, le **22/04/2016** à **13:36**

bonjour
j'ai un ami que je souhaite aider.
il est de mère française et de père algérien
ses parents ne se sont mariés qu'après sa naissance
il a des papiers FRANCAIS qu'au nom de jeune fille de sa mère.
après le mariage civil de ses parents, il porte le nom d'état civil de son père (pour sa vie professionnelle etc...)
Aujourd'hui ses enfants nés en Algérie (qui portent le nom d'état civil de leur grand père Algérien) souhaitent acquérir la nationalité Française par filiation - à leur grand mère maternelle et/ou leur père.
est ce possible ? par quel article de loi ? quelles sont lles démarches à effectuer et auprès de quel organisme.

merci infiniment par avance pour votre aide
bono

Par **youris**, le **22/04/2016** à **14:37**

bonjour,
si votre ami avait la nationalité française à la naissance de ses enfants, les enfants peuvent prétendre à la nationalité française.
pourquoi ses enfants portent-ils le nom de leur grand père et non celui de leur père ?
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés